

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 65 (1994)

**Heft:** 1: Les technopôles face au ralentissement conjoncturel ; Colloque de la commission sociale : des rentiers actifs

**Vorwort:** Avant-propos : les technopôles face au ralentissement conjoncturel

**Autor:** Bovée, Jean-Paul

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Avant-propos

# Les technopôles face au ralentissement conjoncturel



par Jean-Paul Bovée,  
Secrétaire général de l'ADIJ

Contrairement à ce qu'on imagine trop souvent chez nous, sans doute en raison du retard accusé par la Suisse en ce domaine, le concept de parc technologique n'est pas très récent.

Reposant sur la volonté d'associer, en des lieux voisins, la recherche scientifique et technologique, l'enseignement et la production, le premier technopôle a été conçu dans les années 1950, en Caroline du Nord ; ouvert le 1<sup>er</sup> mars 1959, il fut implanté sur un site de 2000 hectares de terrains délaissés par l'agriculture, à proximité de trois universités. Après des débuts relativement difficiles, en raison notamment de la réticence des entreprises, ce parc a connu un essor rapide depuis 1965, suite à l'installation d'un laboratoire d'IBM. Des dizaines d'usines se sont installées depuis lors sur les terrains réservés et équipés aux environs du site ; la production industrielle, en effet, est interdite dans le parc technologique proprement dit, qui est exclusivement réservé à la recherche et au développement.

Dix ans plus tard, en 1969, le parc de *Sophia Antipolis* fut créé près d'Antibes, dans le Midi de la France, qui introduisit ainsi ce genre de réalisations en Europe. Inauguré en avril 1991, soit avec une vingtaine d'années de retard par rapport à la France et aux autres pays d'Europe, *Y-Parc* à Yverdon constituait la première réalisation de ce genre en Suisse. Elle fut suivie, peu de temps après, par la création d'autres parcs de même nature, notamment en Valais.

Le but essentiel des pôles technologiques, quelles que soient les différences que comporte leur définition, est le maintien et, si possible, l'amélioration des performances et de la compétitivité de l'économie régionale, en particulier du secteur industriel, en facilitant le transfert de la technologie et du savoir.

Les technopôles ont démontré, au cours des dernières décennies, qu'ils pouvaient être de puissants stimulants pour les économies locales. En ce sens, il est extrêmement intéressant qu'un projet ait été lancé dans notre région, plus exactement à Porrentruy. Nous avons demandé à M. Jean Theurillat, président du groupe de travail chargé de développer le concept Technopôle de Porrentruy, de présenter ce dernier.

Mais l'intérêt que nous avons porté aux technopôles dans le présent numéro du bulletin dépasse les aspects généraux de ces réalisations, pour apporter un éclairage particulier : leur comportement face au ralentissement conjoncturel survenu dès 1991. Pour ce faire, Roland Keller s'est entretenu avec les responsables de *Technopôle à Sierre* et d'*Y-Parc* à Yverdon.

On trouvera également plus loin un article du même auteur concernant un autre outil de promotion économique régionale, le SIAMS, qui se déroulera à Moutier du 24 au 29 mai prochain.

Enfin, ce bulletin contient les articles des intervenants au colloque de la commission sociale du 30 novembre dernier sur les rentiers actifs (voir page 16). □